

# SOMMAIRE

INTITULE
<a href="#">Arrêté portant organisation des opérations du mouvement intra-académique</a>
<a href="#">Le vœu</a>
<a href="#">Le barème</a>
<a href="#">La procédure d'extension</a>
<a href="#">TZR – participants volontaires au mouvement : saisie des préférences</a>
<a href="#">TZR – participants obligatoires au mouvement : saisie des préférences</a>
<a href="#">Ancienneté de service (échelon)</a>
<a href="#">Ancienneté de poste</a>
<a href="#">Ancienneté dans la fonction de remplacement</a>
<a href="#">Ex titulaire d'un corps de personnel enseignant, d'éducation ou PSYEN ne pouvant pas être maintenu sur son poste</a>
<a href="#">Ex titulaire non enseignant</a>
<a href="#">Stagiaire ayant des services de non titulaire</a>
<a href="#">Agent ayant effectué un changement de discipline</a>
<a href="#">Agent ayant suivi un protocole de reconversion sans possibilité de maintien sur le poste</a>
<a href="#">Agent ayant effectué une première année en qualité de personnel détaché de catégorie A à l'exclusion des PE détachés en qualité de PSYEN</a>
<a href="#">Mutation au titre du handicap de l'agent, du conjoint, d'un enfant ou d'une maladie d'un enfant nécessitant un suivi médical particulier</a>
<a href="#">Réintégration après congé parental, congé de longue durée, postes adaptés, disponibilité d'office</a>
<a href="#">Réintégration après détachement, disponibilité (sauf disponibilité d'office)</a>
<a href="#">Rapprochement de conjoints sur la résidence professionnelle ou privée du conjoint</a>
<a href="#">Garde alternée ou autorité parentale conjointe</a>
<a href="#">Situation de parent isolé</a>
<a href="#">Recensement des territoires limitrophes dans le cadre du rapprochement de conjoints</a>
<a href="#">Education prioritaire</a>
<a href="#">Bonification « communes isolées »</a>
<a href="#">Bonification pour les agrégés sur vœux lycée</a>
<a href="#">Mesures de carte scolaire au 01/09/2020</a>
<a href="#">Mesures de carte scolaire antérieures à 2020</a>
<a href="#">Situation des enseignants de sciences industrielles de l'ingénieur (S2I)</a>